

AMI - Innovation touristique & Terrains d'expérimentation

Accompagner la transition durable et numérique du secteur en favorisant la diffusion de solutions innovantes auprès des entreprises, des filières, et des destinations touristiques
Pour accélérer ce développement dans le cadre du Plan Destination France, il a été proposé de faciliter le déploiement de terrains d'expérimentations permettant l'usage de nouvelles solutions innovantes.
Cet AMI vise à sélectionner une dizaine de « plateformes d'appui à l'innovation et à l'expérimentation touristiques » qui contribueront à la détection des terrains d'expérimentation, au formatage d'expérimentations à impact durables, au sourcing de solutions innovantes en partenariat étroit avec Atout France, à l'accompagnement technique in situ de chaque expérimentation, et à son évaluation.

En concertation avec les collectivités territoriales concernées, les plateformes peuvent proposer un à cinq projets d'expérimentations mettant en lien des terrains d'expérimentations et des solutions innovantes à impact.

Appel à manifestation d'intérêt clos : **Connaître les 16 lauréats retenus**

Une subvention, pouvant aller jusque 100 000 € pour 5 projets d'expérimentations validés, sera attribuée aux plateformes lauréates pour la prise en charge de services de services de conseil et d'appui en matière d'innovation au bénéfice des start-ups et les frais logistiques afférents aux expérimentations pour le compte des startups (billets de trains, bureaux, etc.).